- 2) Construction ou reconstruction de l'intersection d'une partie de la route 208 et du chemin de Hyatt's Mills, situés en la Municipalité de Compton, dans la circonscription électorale de Saint-François, selon le plan 622-98-FO-038 (projet 20-6173-9166) des archives du ministère des Transports;
- 3) Construction ou reconstruction de l'intersection d'une partie de la route 148 et du chemin Crégheur, situés en la Municipalité de Pontiac, dans la circonscription électorale de Pontiac, selon le plan 622-96-KO-004 (projet 20-6672-9519) des archives du ministère des Transports;
- 4) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 158 également désignée Rang de la Rivière-Nord, située en la Ville de Saint-Lin-Laurentides, dans la circonscription électorale de Rousseau, selon le plan AA-20-6571-8690 A (projet 20-6571-8690A) des archives du ministère des Transports.

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL NOËL DE TILLY

35501

Gouvernement du Québec

Décret 64-2001, 24 janvier 2001

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités et la régie intermunicipale, les établissements et la régie régionale de la santé et des services sociaux, les entreprises, le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui demandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2° de l'article 111.2 et l'organisme mandataire de l'État mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 59 du chapitre 40 des lois de 1999;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

Qu'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

Qu'il soit publié à la Gazette officielle du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE

1. Des municipalités et une régie intermunicipale

Ville de Baie-d'Urfé Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4407

AM-1005-0123

Municipalité de Beaux-Rivages Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la

Ville de Mont-Laurier (CSN)

AM-1005-0179

Municipalité de Brigham Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389

AM-1004-9724

Ville de Carleton–Saint-Omer Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de

Carleton–Saint-Omer (CSN)

AQ-1005-0203

Municipalité Des Ruisseaux Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4381

AM-1004-9419

Ville de Dollard-des-Ormeaux Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4398

AM-1005-0091

Municipalité d'Évain Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2623

AM-1002-7056

Ville de Fermont Métallurgistes unis d'Amérique, local 5778 (FTQ-CTC)

AQ-1004-4077 AQ-1003-3135

Municipalité de Kiamika Syndicat des travailleurs et des travailleures de la

Ville de Mont-Laurier (CSN)

AM-1005-0143

Municipalité de L'Ange-Gardien Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4394

AM-1005-0097

Ville de L'Assomption Syndicat des employés de Ville de L'Assomption (CSN)

AM-1004-9635

Ville de Lachine Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 999

AM-1004-9889

Ville de Lachine Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2288

AM-1004-9890

Ville de Lebel-sur-Quévillon Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1293

AM-1000-9316

Ville de Montréal Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux

Service du personnel, de Montréal
Division des relations de travail AM-1002-8133

Ville de Montréal, Syndicat professionnel des ingénieurs de la Ville de Montréal et la

Service du personnel, Communauté urbaine de Montréal

Division des relations de travail AM-1001-6646

Ville de Montréal, Association des contremaîtres municipaux Employés de la Ville de

Service du personnel, Montréal inc.
Division des relations de travail AM-1001-6644

Ville de Montréal, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301

Service du personnel, AM-1001-6357

Division des relations de travail

Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Syndicat national des employés municipaux de Tracy

Saint-Joseph, Saint-Roch AM-1002-4239

Ville de Rigaud Regroupement des travailleurs (euses) du Québec

AM-1004-9714

Ville de Roxboro Syndicat national des employés de la Ville de Roxboro

AM-1000-9526

Municipalité de Saint-Charles-Borromée Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367

AM-1004-9123

Municipalité de Saint-Côme-Linière Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD)

AQ-1004-9778

Municipalité de Saint-Élie-d'Orford Union des employées de service, section locale 800

AM-1004-9653

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401

AQ-1004-9984

Municipalité de Saint-Malachie Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3664

AQ-1004-1770

Paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4408

AO-1005-0074

Ville de Sorel-Tracy Syndicat des employés municipaux de Sorel (CSN)

AM-1004-9827

Ville de Sorel-Tracy Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel (CSN)

AM-1004-9840

Ville de Sorel-Tracy Syndicat national des employés municipaux de Tracy

AM-1004-8851

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil Syndicat des travailleurs de la Municipalité

Terrasse-Vaudreuil (CSN)

AM-1002-6034

Municipalité de Val-Barrette Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la

Ville de Mont-Laurier (CSN)

AM-1005-0144

Ville de Val-d'Or Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128

AM-1000-9674

2. Des établissements et une régie régionale de la santé et des services sociaux

Association d'Entraide Ville-Marie inc. Les infirmières et infirmiers unis inc.

AM-1002-3134

Central Park Lodges ltd Syndicat des travailleuses(eurs) de Les Jardins Laval (CSN)

AQ-1004-6553

Central Park Lodges ltd Syndicat des travailleuses(eurs) de Les Jardins Laval de Lévis (CSN)

AQ-1004-6554

Central Park Lodges ltd Fraternité internationale des travailleurs industriels,

local 349-A (SIPMC) AM-1004-9962

Centre de crise de Québec inc. Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de

crise de Québec (CSN)

AQ-1003-8820

Domaine Cascade Syndicat démocratique des salariés-es du Domaine Cascade (CSD)

AO-1003-9504

Gestion Le Roy Syndicat des salariés-es du Pavillon De La Sagesse

Pavillon De La Sagesse AM-1002-7408

Maison des Aînés(es) enr. Union des employées de service, section locale 800

AM-1002-6245

Maison Réalité inc. Syndicat des personnes salariées de la Maison Réalité (CSN)

AM-1002-1730

Manoir Fortin Regroupement des travailleurs (euses) du Québec

2430-4065 Québec inc AM-1005-0040

Manoir Sully inc. Syndicat des travailleures et travailleures du Manoir Sully (CSN)

2948-7097 Québec inc. AQ-1004-3019

Régie régionale de la santé et des

services sociaux de Montréal Centre

d'intégration communautaire

Syndicat des professionnel (les) de la Régie régionale de la santé et

des services sociaux de Montréal Centre

AM-1002-6512

Résidence Le Monastère Vitriers travailleurs du verre local 1135 du Conseil de district 97

Société en commandite enr. (SIPMC)

AM-1004-9712

Résidence Le Riverain inc. Union des routiers, brasseries, liqueurs douces et ouvriers de diverses

industries, local 1999 (Teamsters)

AM-1004-9882

Société de réadaptation et Syndicat québécois des employées et employés de service,

section locale 298 (FTQ)

AQ-1004-0524

Société en commandite Jacques L'Abadie Syndicat des travailleurs (euses) Des Jardins de Laval (CSN)

AQ-1003-9987

3217221 Canada inc. Syndicat québécois des employées et employés de service,

section locale 298 (FTQ)

AM-1002-9303

9087-9073 Québec inc. Association des employées de la Résidence Nouvel Âge (FISA)

AQ-1004-9576

9002-9620 Québec inc. Syndicat des travailleures et travailleurs en centre d'hébergement

(CSN)

AM-1004-9969

9034-5323 Québec inc. Syndicat des travailleuses de la Résidence L'émeraude (CSN)

(Les immeubles MARNO inc.) AQ-1004-2196

9081-9442 Québec inc. Fraternité internationale des travailleurs industriels,

Résidence Notre-Dame local 349-A (SIPMC) AM-1004-9779

3. Une entreprise de transport par autobus

Autobus Citadelle inc. Association des chauffeurs du transport adapté La Citadelle

AQ-1004-8702

4. Une entreprise qui exploite ou entretient un système d'aqueduc, d'égout, d'assainissement ou de traitement des eaux

Les Produits Chimiques Expro inc. Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN)

AM-1000-8 779

5. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Intersan inc. Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce,

Canadian Waste Services local 509

AQ-1005-0199

6. Une entreprise de transport par ambulance et le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui demandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2° de l'article 111.2

Ambulances Abitémis Syndicat québécois des employées et employés de service,

section locale 298 (FTQ)

AM-1004-9665

9089-5442 Québec inc. Rassemblement des employés techniciens ambulanciers de la

Mauricie (FSSS-CSN)

AQ-1004-9876

7. Un organisme mandataire de l'État

Institut national de santé publique

du Québec

Syndicat des professionnelles et professionnels du laboratoire de

santé publique du Québec

AM-1004-9765

35502